

<p>Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale</p> <p>Québec </p>	POLITIQUE
	Code : PO-66
	Direction responsable : Bureau du PDGA Service de prévention et contrôle des infections
	Adoptée au comité de direction le : 10 septembre 2024
Entrée en vigueur le : 10 septembre 2024	
<p>TITRE : Politique relative à la gestion intégrée de l'équipement médical, des dispositifs médicaux et du matériel utilisé dans le cadre des soins, des services et des activités de loisirs</p>	

<p>CONSULTATIONS/INFORMATIONS</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Conseil des infirmières et infirmiers : le 25 juin 2024</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Conseil multidisciplinaire : le 20 juin 2024</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens : Août 2024 (en attente du retour)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Table clinique en prévention et contrôle des infections : le 18 septembre 2024</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Adopté par le Comité de directions : le 10 septembre 2024</p>

TABLE DES MATIERES

1. FONDEMENTS	3
2. PRINCIPES	3
3. OBJECTIFS	4
4. CHAMP D'APPLICATION	4
5. DÉFINITIONS	4
6. CATÉGORIE DE MATÉRIEL	7
6.1 Matériel médical à usage unique (MMUU).....	7
6.2 Équipement et matériel réutilisable réservé à l'usage exclusif d'un seul usager	8
6.3 Équipement et matériel médical réutilisable et partagé selon le niveau de risque d'infection	8
7. PRINCIPES GÉNÉRAUX	8
8. PRINCIPES SPÉCIFIQUES	9
8.1 Manipulation/utilisation	9
8.2 Transport/manutention.....	9
8.3 Locaux d'entreposage	9
8.4 Entretien	9
8.5 Critères PCI d'acquisition et de don de matériel	10
8.6 Matériel d'activités de loisirs dans les salles d'attente.....	10
8.7 Matériel réutilisable réservé à l'utilisation exclusive d'un seul usager.....	11
9. FORMATION	11
10. INDICATEURS DE SUIVI	11
11. RÔLES ET RESPONSABILITÉS	11
11.1 Comité de direction	11
11.2 Les gestionnaires.....	12
11.3 Prestataire de soins et services, médecins, dentistes, pharmaciens, sages-femmes, stagiaires, bénévoles/toutes personnes œuvrant au sein du CIUSSS de la Capitale-Nationale	12
11.4 Directions des services techniques	12
11.5 Direction logistique.....	12
11.6 Direction de la Qualité, Évaluation, Performance et Éthique (DQEPE).....	13
11.7 Direction des ressources humaines — service de prévention et gestion des risques (PGR)	13
11.8 Bureau du Président-directeur général adjoint (PDGA) — Service de prévention et contrôle des infections	13
12. RÉFÉRENCES	14
13. ENTRÉE EN VIGUEUR	15
14. ANNEXES	15
ANNEXE 1	16

1. FONDEMENTS

La Politique relative à la gestion intégrée de l'équipement médical, des dispositifs médicaux et du matériel utilisé dans le cadre des soins, des services et des activités de loisirs a pour but d'encadrer les bonnes pratiques entourant la gestion intégrée de ceux-ci dans un processus complet allant de l'achat, l'entreposage, l'utilisation, le transport, l'entretien et le remplacement.

La présente politique inclut la gestion du matériel semi-critique et critique. Le retraitement de ces dispositifs prévoit un nettoyage méticuleux suivi d'une désinfection de haut niveau ou d'une stérilisation. Se référer aux politiques et procédures reliées aux unités de retraitement des dispositifs médicaux (URDM).

Elle s'appuie, entre autres, sur :

- Le concept de la hiérarchie des mesures (INSPQ) :
« Cette hiérarchie a pour but de lutter contre les dangers en maîtrisant directement la source de l'infection, ainsi que le trajet séparant cette source du nouvel hôte potentiel. Plus précisément, ce cadre permet de comprendre le rôle de l'environnement (p. ex. infrastructures, équipements, procédures et pratiques) dans la probabilité qu'un hôte réceptif (c'est-à-dire usagers, travailleurs de la santé, visiteurs, etc.) soit exposé à un agent infectieux ou à une source infectée dans un milieu de soins (ASPC, 2014). »
- La Pratique organisationnelle (POR) 8.2.9 d'Agrément Canada : « Les équipes s'assurent que l'équipement médical fait l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection de bas niveau afin de réduire au minimum la contamination croisée et d'atténuer le risque de transmission d'infections nosocomiales. » incluse dans le chapitre 8 du Manuel Gouvernance, leadership, santé publique et normes transversales
- Plusieurs normes à priorité élevée d'Agrément Canada incluses dans les chapitres de Leadership — Gestion de la qualité et des risques, le Programme de prévention et de contrôle des infections et les Services de retraitement des dispositifs médicaux
- La présente politique s'inscrit dans la loi sur la santé et des services sociaux, chapitre S-4.2, 2023
« 8,1° assurer aux usagers la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux »
- De plus, il est indiqué dans le cadre de référence à l'intention des établissements de la santé du Québec : La prévention et le contrôle des infections nosocomiales du MSSS de 2017 : « Des politiques et des procédures claires et concises sont élaborées et maintenues pour le nettoyage, la désinfection et la stérilisation de l'équipement, des appareils et des instruments médicaux réutilisables »
- Selon le document des Approches en gestion intégrée des risques et en prévention et contrôle des infections applicables au concept des maisons des aînés et des maisons alternatives du MSSS de 2023 : « Composer avec les principes généraux de PCI dans une gestion intégrée des risques afin d'assurer la qualité et la sécurité des soins et services assurés aux résidents, aux PPA, aux visiteurs, aux intervenants et aux professionnels de la santé du RSSS du Québec »

2. PRINCIPES

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale :

- Offre aux usagers et à leurs proches des soins et des services (incluant les activités de loisirs) axés sur la qualité, la sécurité et la performance
- Considère que ces soins et services doivent s'appuyer sur les meilleures pratiques et l'innovation
- Sollicite la collaboration de tous ses employés, travailleurs de la santé, médecins, dentistes, pharmaciens, sages-femmes, stagiaires, bénévoles, usagers et leurs proches dans l'implantation d'une culture intégrée de qualité et de sécurité dans l'ensemble de l'organisation
- Fonde ses actions sur les valeurs organisationnelles, soit :
 - La bienveillance
 - Le respect
 - La collaboration

- o La responsabilisation
- o L'audace

La présente politique respecte les valeurs et principes privilégiés par l'organisation et répond aux besoins qui en découlent.

3. OBJECTIFS

- Prévenir la transmission des infections associée à la gestion intégrée de l'équipement médical, des dispositifs médicaux, du matériel utilisé dans le cadre des soins, des services et des activités de loisirs
- Assurer une prestation de soins et services de qualité et sécuritaires aux usagers
- Fournir aux destinataires de la politique des indications claires et précises
- Clarifier les rôles et responsabilités de toutes les personnes impliquées
- Contribuer à prévenir les infections, non seulement chez les usagers ou leurs proches, mais chez toutes les personnes contribuant à la réalisation de la mission de l'organisation
- Soutenir et encadrer le processus d'évaluation de la conformité aux différentes procédures associées

4. CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique à toute personne œuvrant au sein du CIUSSS de la Capitale-Nationale ainsi qu'à toute personne se trouvant sur ses lieux.

Par toute personne œuvrant au sein du CIUSSS de la Capitale-Nationale, on entend tous les :

- Travailleur de la santé (TdeS)
- Employés des secteurs cliniques, administratifs et de soutien
- Médecins, dentistes, pharmaciens, sages-femmes
- Stagiaires et bénévoles

Par toute personne présente sur ses lieux, on entend tous les :

- Usagers, leurs personnes proches aidantes et les visiteurs
- Fournisseurs, sous-traitants, partenaires et contractuels

Il est à noter que les unités CIUSSS au CHU de Québec — Université Laval ne sont pas assujetties par la présente politique. Toutefois, l'application de celle-ci doit s'effectuer conformément aux modalités prévues à l'entente de cession d'activités entre le Centre intégré universitaire en santé, services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS de la Capitale-Nationale) et le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Québec — Université Laval en matière de PCI.

5. DÉFINITIONS

Analyse du risque : Processus mis en œuvre pour comprendre la nature et pour déterminer le niveau de risque. Ce niveau est l'importance du risque, exprimée en termes de combinaison des conséquences (les effets du risque) et de leur vraisemblance (la possibilité que le risque se produise)¹

Biofilm : Processus d'adhésion pouvant être irréversible initié par la fixation de bactéries à une surface. Le développement du biofilm peut protéger les bactéries au moment de la désinfection ou de la stérilisation.

Catégorie de risque : Classement attribué à un dispositif utilisé pour le soin des usagers d'après les risques d'infection associés à son utilisation.

Classification de Spaulding : Système qui divise le matériel médical en trois catégories : critique, semi-critique et non critique. Les catégories de risque renvoient au retraitement terminal exigé : stérilisation, désinfection de haut niveau, de niveau intermédiaire ou de faible niveau.

¹ Référence : [Politique gestion intégrée des risques](#)

Contamination croisée : Transfert direct ou indirect de microorganismes pathogènes d'un produit à un autre ou d'une surface à une autre.

Désinfection : Processus destiné à inactiver les microorganismes pathogènes à l'aide d'un produit chimique ou de la chaleur.

Désinfection de bas (faible) niveau : Procédé pouvant détruire la plupart des bactéries végétatives, certains champignons et certains virus à enveloppe. Elle ne détruit pas les mycobactéries ni les spores. [Non utilisé au CIUSSS de Capitale-Nationale.](#)

Désinfection de haut niveau : Procédé pouvant détruire les bactéries végétatives, les mycobactéries (y compris *Mycobacterium tuberculosis*), les champignons et les virus à structure lipidique ou non, mais pas nécessairement de grandes quantités de spores bactériennes.

Désinfection de niveau intermédiaire : Procédé pouvant détruire les bactéries végétatives, les mycobactéries (y compris *Mycobacterium tuberculosis*), les champignons ainsi que les virus à structure lipidique ou non, mais non les spores.

Dispositif médical (DM) : Article, instrument, appareil ou dispositif utilisé aux fins de diagnostic, de traitement ou de soins de santé de l'être humain. Pouvant être utilisé pour l'atténuation ou la compensation des effets d'une blessure ou d'un handicap.

Équipement médical : Appareil, dispositif ou matériel médical non invasif qui entrent en contact avec la peau intacte d'une personne.

Évaluation du risque : Processus de comparaison des résultats de l'analyse du risque avec les critères de risque (grille de criticité) afin de déterminer s'il est tolérable ou doit être traité. L'évaluation du risque aide à la prise de décision relative à son traitement.¹

Infection nosocomiale : Infection acquise au cours d'un épisode de soins, quel que soit le lieu où ils sont administrés.

Local de fournitures médicales : Pièce à accès limité et réservée au rangement des fournitures médicales propres et stériles (ex : pansement, sonde urinaire, masque à oxygène, matériel à ponction veineuse).

Manutention : Toutes activités impliquant la manipulation, le transport et le déplacement de matériel.

Matériel critique : Dispositifs qui pénètrent dans les tissus stériles, y compris le système vasculaire.

Matériel de loisirs : Article, instrument, appareil utilisé pour se divertir, se ressourcer, donner du sens à leur quotidien, d'être stimulés ou apaisés, de maintenir une vie sociale active et d'éviter le déconditionnement.²

Matériel de service : Article, instrument, appareil et équipement utilisés pour l'ensemble des interventions conçus pour optimiser le fonctionnement et réduire le handicap des personnes souffrant de problèmes de santé lorsqu'elles interagissent avec leur environnement ou lors des activités de la vie quotidienne ou domestique.³

Matériel médical à usage unique (MMUU) : Dispositif jetable après usage, habituellement étiqueté ainsi par le fabricant, conçu pour une seule utilisation, et non pour être retraité ou réutilisé pour un autre usager. Par conséquent, non accompagné d'instructions de retraitement du fabricant.

Matériel non critique : Dispositifs qui ne touchent que la peau intacte et non les muqueuses, ou qui ne touchent pas directement les usagers.

Matériel réutilisable : Matériel conçu par le fabricant pour être réutilisé, et dont les matériaux et les composants ont été choisis en conséquence.

² Inspiration : [Offre de service-Clinique générale-Maison des aînés-Maison alternative](#)

³ Inspiration : [Guide de gestion AVQ-AVD \(gouv.qc.ca\)](#)

Matériel réservé à l'utilisation exclusive d'un seul usager : Matériel dont l'utilisation peut être répétée pour un même usager seulement et qui ne doit pas être partagé. Ce matériel est jeté au départ ou au décès de l'utilisateur.

Matériel semi-critique : Dispositifs qui entrent en contact avec les muqueuses ou les lésions cutanées, habituellement sans y pénétrer.

Muqueuse : Membrane tapissant la totalité du tube digestif (de la bouche au rectum), l'appareil respiratoire, l'appareil urinaire, les appareils génitaux masculin et féminin ainsi que la face postérieure des paupières et la face antérieure du globe oculaire (conjonctive). Les muqueuses sécrètent du mucus, ce qui assure l'humidité et la lubrification des organes qu'elles tapissent.

Nettoyage : Action d'enlever physiquement les souillures telles que les poussières, les résidus et les matières organiques en frottant mécaniquement toutes les parties de l'équipement.

Pré-nettoyage : Procédé ayant pour but d'enlever les corps étrangers et matières organiques (sang, sécrétions) au point d'utilisation, immédiatement après l'intervention clinique.

Retraitement : Procédé permettant de rendre un dispositif médical contaminé sécuritaire en vue de sa réutilisation.

Stérilisation : Procédé validé qui est utilisé pour éliminer les microorganismes viables d'un produit.

Travailleur de la santé (TdeS) : Toute personne qui effectue des soins, est en contact étroit avec la clientèle et dont les activités ont un impact direct sur les soins ou les services aux usagers.

Unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) : Service qui regroupe les activités reliées aux processus de décontamination, désinfection, stérilisation, entreposage et distribution d'instruments, d'appareils ou autres articles de façon à permettre leur réutilisation pour des soins aux usagers.

Utilité propre : Pièce réservée au rangement et à l'entreposage du matériel et des équipements propres (ex : chaise bassine propre, équipements de loisirs, matériel d'évaluation d'orthophonie, équipement d'ergothérapie).

Utilité souillée : Pièce réservée à l'entreposage temporaire du matériel souillé et aux procédures de nettoyage et de désinfection (ex : lave-bassine, instruments médicaux et équipements souillés).

Zone usager : Espace qui comprend l'utilisateur et son environnement immédiat incluant les surfaces inertes touchées par l'utilisateur ou en contact direct avec celui-ci.

6. CATÉGORIE DE MATÉRIEL

Tout matériel utilisé doit être adapté à l'usage auquel il est destiné et, à tout moment, être utilisé de façon sécuritaire en veillant à ce que les usagers soient protégés du risque d'infection et de contamination croisée. Certains dispositifs sont conçus pour un usage unique et doivent être jetés immédiatement après utilisation. D'autres peuvent subir une forme d'entretien les rendant aptes à être réutilisés pour le même usager et d'autres peuvent être retraités et ainsi être réutilisés pour un autre usager.

Il existe trois catégories de matériel utilisé au sein de l'organisation, à savoir :

Matériel médical à usage unique (MMUU) 	Équipement et matériel réutilisable réservé à l'usage exclusif d'un seul usager	Équipement et matériel réutilisable et partagé étant utilisé dans le cadre d'un soin, d'un service ou activités de loisir
<ul style="list-style-type: none"> • Conçu pour être utilisé à une seule reprise au cours d'une seule et même intervention • Ne doit pas être désassemblé, nettoyé, réassemblé et réutilisé • Jeter le matériel après l'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Conçu pour être utilisé à plusieurs reprises par un seul usager • Les directives du fabricant doivent être suivies quant à l'entretien, à l'entreposage et la fréquence de remplacement 	<ul style="list-style-type: none"> • Conçu pour être utilisé à plusieurs reprises par différents usagers • Requiert un nettoyage/désinfection ou une stérilisation selon le niveau de risque : <ul style="list-style-type: none"> ○ Non critique ○ Semi-critique ○ Critique
Exemples : <ul style="list-style-type: none"> • Tout type d'aiguille à ponction • Ensemble pour pansement • Ensemble pour retrait de point • Matériel ponction lombaire 	Exemples : <ul style="list-style-type: none"> • Coupe-ongles • Chambre d'espacement • Lunettes nasales • Matériel de gavage • Tubulure de tire-lait • Anneau ou stimulateur pénien • Pessaire • Vibrateur • Sonde de rééducation anale ou périnéale • Thermomètre numérique 	Exemples : <p>Non critique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ballon • Stéthoscope • Thermomètre électronique <p>Semi-critique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pince à ongles <p>Critique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout matériel du bloc opératoire qui est envoyé à l'URDM

6.1 MATÉRIEL MÉDICAL À USAGE UNIQUE (MMUU)

Le MMUU est habituellement identifié sur l'emballage ou sur le dispositif lui-même par l'une des appellations anglaises suivantes : « Single Use », « Do Not Reprocess » ou « Use Only Once » ou par le symbole. 

Ce matériel doit donc être **obligatoirement disposé** après chaque usage, et ce, dans le but d'assurer d'une prestation de soins et services de qualité et sécuritaires.

Les risques associés à la réutilisation du MMUU sont notamment :

- Infection possible si utilisation pour le même usager
- La transmission d'infection à un autre usager
- Le nettoyage inadéquat (ex. zones difficiles d'accès)
- L'absorption des agents chimiques par le matériel lors du nettoyage
- La corrosion ou détérioration des composantes
- Présence de bris

N.B. Toutes procédures de nettoyage, de désinfection ou de stérilisation des appareils et instruments semi-critiques et critiques à usage unique **sont interdites**.

6.2 ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL RÉUTILISABLE RÉSERVÉ À L'USAGE EXCLUSIF D'UN SEUL USAGER

Ce matériel n'est généralement pas conçu pour subir une stérilisation ou une désinfection de haut niveau en raison des matériaux qui le compose ou de la présence de textures ou cavités difficilement atteignables qui rendent le retraitement non sécuritaire.

Les risques associés à un partage, un entretien déficient ou un remplacement inadéquat sont entre autres la :

- Contamination de l'utilisateur avec ses propres micro-organismes
- Contamination croisée via les mains du personnel ou le matériel contaminé
- Prolifération de bactéries dans le matériel ou le dispositif
- Création d'un biofilm, ce qui nuit à la désinfection
- Transmission d'infection à un autre usager s'il est partagé

6.3 ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL MÉDICAL RÉUTILISABLE ET PARTAGÉ SELON LE NIVEAU DE RISQUE D'INFECTION

La classification de Spaulding détermine la classe du matériel selon le risque d'infection associé à l'utilisation de ce dernier. Le tableau suivant illustre cette classification.

	Classification de Spaulding		
	Non critique	Semi-critique	Critique
Définition	Matériel médical qui touche la peau intacte de l'utilisateur, mais non les muqueuses	Matériel médical qui entre en contact avec des muqueuses ou de la peau non intacte, mais qui n'y pénètre généralement pas	Matériel médical qui pénètre les tissus stériles
Type de contact	Peau intacte de l'utilisateur	Muqueuses intactes (ex. : bouche, muqueuse vaginale et gland) ou lésions cutanées	Tissus stériles (ex. : système vasculaire, organes internes)
Risque d'infection	Moins élevé	Élevé	Très élevé
Niveau de retraitement minimal exigé au CIUSSSCN	Désinfection de niveau intermédiaire	Désinfection de haut niveau	Stérilisation

N.B. Le Service de prévention et contrôle des infections (PCI) exige l'utilisation d'un désinfectant de niveau intermédiaire comme le peroxyde d'hydrogène afin d'assurer une prestation de soins et services de qualité et sécuritaire considérant qu'ils s'avèrent plus efficaces pour la destruction des certains microorganismes que les désinfectants de faible ou de bas niveau. Si l'utilisation du produit recommandé représente un enjeu, contacter le Service de PCI.

7. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les principes généraux suivants s'appliquent et doivent être respectés dans tous les processus impliqués dans la gestion intégrée de l'équipement médical, des dispositifs médicaux, du matériel utilisé dans le cadre des soins, des services et d'activités de loisirs.

- S'assurer du respect de l'hygiène des mains : [Protocole relatif à l'hygiène des mains](#)
- S'assurer du respect et de l'application des pratiques de base : [Standards des bonnes pratiques en prévention et contrôle des infections](#)
- Appliquer la [Politique relative à la présence d'animaux dans les installations de soins et services](#)
- Prévoir des trajectoires spécifiques pour l'achat, l'entreposage, l'utilisation, le transport, l'entretien et le remplacement
- S'assurer de bien identifier et distinguer :
 - Les locaux de fournitures médicales, les utilités propres et les utilités souillées

- o Les zones propres et souillées
- o Le matériel propre et souillé
- S'assurer que les fournitures médicales ainsi que le matériel propre et souillé soient dans leurs locaux respectifs
- Interdire l'entreposage et la consommation de nourriture dans les locaux et zones ci-haut mentionnés
- Éviter la contamination de l'environnement

8. PRINCIPES SPÉCIFIQUES

Les principes spécifiques reliés à chacun des processus impliqués dans la gestion intégrée de l'équipement médical, des dispositifs médicaux, du matériel utilisé dans le cadre des soins, des services et des activités de loisirs doivent être respectés et s'appliquent à l'une ou l'autre des trois catégories de matériel ou plusieurs d'entre elles.

8.1 MANIPULATION/UTILISATION

- Éviter le contact du matériel (propre ou souillé) avec les vêtements du TdeS
- Vérifier le matériel avant l'utilisation afin qu'il n'y ait aucun doute sur son intégrité ou sa stérilité
 - o Retirer le matériel endommagé
 - Se référer au gestionnaires ou supérieur immédiat pour l'aviser de la situation et la procédure à suivre pour la réparation [DST_Procedure-demande-reparation-equipement-GBM.pdf \(rtss.qc.ca\)](#) ou le remplacement
- Retourner en URDM le matériel semi-critique et critique dont la date de péremption est dépassée ou dont l'emballage est endommagé

8.2 TRANSPORT/MANUTENTION

- Séparer le matériel propre du matériel souillé dans des zones réservées
- Éviter le contact du matériel (propre ou souillé) avec les vêtements de TdeS
- Nettoyer/désinfecter l'environnement (ex : chariot de transport ou camion) après le transport de matériel souillé
- Les dispositifs médicaux réutilisables (semi-critique ou critique) souillés doivent être acheminés à l'URDM selon les procédures en vigueur
- Transporter le matériel propre et stérile de façon à le protéger d'une contamination par l'environnement

8.3 LOCAUX D'ENTREPOSAGE

- Afin de connaître et de respecter les critères de conformité, vous devez vous référer à [l'Annexe 1](#)

8.4 ENTRETIEN

- S'assurer d'avoir les produits ou les appareils pour effectuer l'entretien de l'équipement médical, des dispositifs médicaux, du matériel utilisé dans le cadre des soins, des services et des activités de loisirs
- Procéder au nettoyage/désinfection directement dans la zone usager ou transporter le matériel de façon sécuritaire jusqu'à une utilité souillée selon [l'Outil d'aide à la décision pour l'entretien de l'équipement médical, des dispositifs médicaux, du matériel utilisé dans le cadre des soins, des services et les activités de loisirs.](#)
- S'assurer d'avoir les équipements de protection individuelle (ÉPI) disponibles, le cas échéant
- Effectuer un tri et une inspection visuelle du matériel à chaque fois qu'il est nettoyé/désinfecté
 - o Si l'équipement médical ou matériel utilisé dans le cadre des soins, des services et des activités de loisirs est endommagé, fendillé ou brisé entraînant un risque de compromettre le nettoyage/désinfection

- o Se référer au gestionnaires ou supérieur immédiat pour l'aviser de la situation et la procédure à suivre pour la réparation [DST_Procedure-demande-reparation-equipement-GBM.pdf \(rtss.qc.ca\)](#) ou le remplacement

Afin d'identifier la [catégorie de matériel utilisé](#) et de déterminer le type d'entretien à faire, se référer à *l'Outil d'aide à la décision pour l'entretien de l'équipement médical, des dispositifs médicaux, du matériel utilisé dans le cadre de soins, services et les activités de loisirs*. (Hyperlien à venir)

8.5 CRITÈRES PCI D'ACQUISITION ET DE DON DE MATÉRIEL

Il est essentiel de respecter les critères PCI d'acquisition mentionnés ci-bas **avant** de procéder à tout achat d'équipement médical ou matériel étant utilisé dans le cadre d'un des soins, des services et des activités de loisirs.

Cependant, si la nature des besoins nécessitant l'achat ne permet pas de les respecter, procéder à l'évaluation du risque en fonction des besoins de l'utilisateur. Consulter le service de PCI si requis.

Privilégier que l'équipement ou le matériel :

- Soit fait de matière solide et durable
- Possède des surfaces lisses, sans texture ni cavité difficilement atteignable
- Peut résister à un nettoyage mécanique rigoureux et fréquent ainsi qu'à une désinfection chimique avec les produits recommandés
- Éviter le matériel :
 - o Qui retient l'eau
 - o Poreux tel que le tissu, le bois et le carton
 - o Si l'utilisation de tissu est privilégiée, considérer les critères suivants :
 - Sans couture ou avec coutures doubles
 - Facilement amovible (ex. housses amovibles) pour l'entretien
 - Durable et pouvant résister à des nettoyages répétés avec des détergents et désinfectants sans être endommagés
 - À séchage rapide
 - Facile à entretenir, à réparer ou à remplacer
 - Recouvert d'un tissu imperméable

Les dons de matériel non critique usagé peuvent être acceptés selon les politiques et procédures de l'établissement. Seul le matériel en bon état et répondant aux critères ci-haut mentionnés doit être accepté.

La vérification des critères, ainsi qu'une inspection visuelle préalable au nettoyage/désinfection doit être effectuée dès la réception par la personne qui reçoit le don. Le matériel réutilisable réservé à l'utilisation exclusive d'un seul usager **ne doit pas** être accepté.

Pour tout achat d'équipement médical, des dispositifs médicaux, de matériel utilisé dans le cadre des soins, des services et des activités de loisirs, vous devez vous référer et respecter entre autres :

- Politique approvisionnement, trajectoire d'achat à l'interne : [PO-03 acquisition biens services travaux construction Adoptee-au-CA.pdf \(rtss.qc.ca\)](#)
- Procédure sur la gestion de l'entretien de l'équipement et des appareils médicaux ([PR-000-83-Procédure-gestion entretien équipement appareils médicaux.pdf \(rtss.qc.ca\)](#))

8.6 MATÉRIEL D'ACTIVITÉS DE LOISIRS DANS LES SALLES D'ATTENTE

Les salles d'attente sont des lieux où il est difficile d'exercer une supervision de l'utilisation des jouets ou des autres articles qui s'y trouvent. Il est également difficile de maintenir une fréquence de nettoyage/désinfection et de rotation adéquate de ce matériel. Cependant, certaines salles d'attente ont pour objectifs de superviser ou d'observer la clientèle ou leur proche.

Pour ces raisons, il est recommandé de :

Salles d'attente standard (incluant section réservée) (ex : services généraux ou urgences)	Salle d'attente avec objectif de supervision ou d'observation (ex : DJ ou DPJ)
Retirer les jouets et objets communs <ul style="list-style-type: none">• Encourager les usagers à apporter leurs objets personnels (ex. : jouets, revues)• Favoriser l'utilisation de matériel jetable	Maintenir les jouets et objets au commun en s'assurant d'effectuer le nettoyage/désinfection selon la Procédures générales de nettoyage/désinfection du matériel non-critique partagé et l' affiche de procédures générales de nettoyage/désinfection du matériel non-critique partagé

8.7 MATÉRIEL RÉUTILISABLE RÉSERVÉ À L'UTILISATION EXCLUSIVE D'UN SEUL USAGER

- Identifier au nom de l'utilisateur et inscrire la date de la première utilisation
- **Usagers admis/hébergés** : ranger dans un contenant étanche dans un endroit sécuritaire
 - Jeter au déchet ou remettre à l'utilisateur à son départ
- **Usagers ambulatoires** : demander de le rapporter à son prochain rendez-vous puisque l'entreposage dans les installations du CIUSSSCN n'est pas permis
- Inspecter visuellement avant l'utilisation afin de détecter tout dommage ou dégradation
 - Jeter tout matériel endommagé immédiatement
- Remplacer le matériel selon la fréquence recommandée par le guide du fabricant
- Remettre à l'utilisateur ou jeter à la fin de l'épisode de soins et services

9. FORMATION

Afin d'assurer la conformité aux bonnes pratiques concernant le processus complet associé à la présente politique, allant de l'achat, jusqu'à l'entretien de l'équipement médical, des dispositifs médicaux, du matériel utilisé dans le cadre des soins, des services et des activités de loisirs, chaque TdeS œuvrant auprès des usagers doit suivre les formations mentionnées ci-bas et de maintenir à jour ses connaissances en lien avec les outils cliniques.

<https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=1918>

Formations obligatoires (liste non exhaustive) :

- Nettoyage et désinfection des équipements de soins : ENA #1918
- [Prénettoyage des dispositifs médicaux réutilisables critiques et semi-critiques au point de service](#) : ENA #12333

10. INDICATEURS DE SUIVI

Des indicateurs de suivi doivent être mis en place, afin d'assurer la conformité des processus associés à la présente politique, principalement, le nettoyage/désinfection, tout type confondu, de l'équipement médical, des dispositifs médicaux et du matériel utilisé dans le cadre des soins, des services et des activités de loisirs.

- Audits de conformité : Inspection visuelle de l'entreposage du matériel propre et souillé
- Audits de conformité : Nettoyage/désinfection de matériel non critique

Une rétroaction auprès des TdeS doit être effectuée à la suite de la compilation et l'analyse des résultats. Selon les résultats, un plan d'amélioration doit être élaboré, le cas échéant.

Se référer à [l'annexe 1](#)

11. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

11.1 COMITÉ DE DIRECTION

- Adopter la présente politique et émettre les recommandations appropriées lors de sa mise à jour
- Assurer la diffusion, la promotion et l'observance de cette politique et les procédures qui en découlent

- Émettre les recommandations appropriées lors de la mise à jour

11.2 LES GESTIONNAIRES

- Prendre connaissance de la politique et les procédures qui en découlent et leurs modalités d'application
- S'assurer que tout est mis en œuvre dans leurs secteurs d'activité respectifs pour l'application et le respect de la politique et les procédures qui en découlent
- Remplacer l'équipement médical, les dispositifs médicaux, le matériel utilisé dans le cadre des soins, des services et des activités de loisirs, lorsque requis selon les principes spécifiques de la politique
- S'assurer que le personnel a reçu les formations adéquates pour assurer la conformité aux bonnes pratiques de tous les processus associés à la présente politique
- Réaliser l'analyse sommaire des événements déclarés dans leur secteur, incluant ceux en lien avec le processus de retraitement, selon les modalités en vigueur dans l'établissement (AH-223)
- S'assurer de conserver que le nombre de DM réutilisables nécessaires à la prestation de soins
- Rendre accessibles les directives du fabricant au personnel utilisateur, le cas échéant
- Aviser le Service PCI de toute situation à risque de compromettre la qualité et la sécurité des soins et services

11.3 PRESTATAIRE DE SOINS ET SERVICES, MÉDECINS, DENTISTES, PHARMACIENS, SAGES-FEMMES, STAGIAIRES, BÉNÉVOLES/TOUTES PERSONNES ŒUVRANT AU SEIN DU CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE

- Prendre connaissance de la politique et les procédures qui en découlent et leurs modalités d'application
- Mettre en application et respecter la politique et les procédures qui en découlent
- Suivre les recommandations des directives du fabricant, le cas échéant
- Suivre les formations adéquates pour assurer la conformité aux bonnes pratiques de tous les processus associés à la présente politique
- Aviser leur supérieur immédiat de toute situation à risque de compromettre la qualité et la sécurité des soins et services
- Déclarer tout événement indésirable lors de l'utilisation et tout au long des processus en lien avec les principes spécifiques de la présente politique, selon les modalités en vigueur dans l'établissement (AH-223)

11.4 DIRECTIONS DES SERVICES TECHNIQUES

- Prendre connaissance de la politique et les procédures qui en découlent et leurs modalités d'application
- Mettre à jour les procédures provenant de leurs secteurs d'activités en lien avec la présente politique
- Soutenir le ou les gestionnaires concernés par le nettoyage et la désinfection d'un équipement médical en exerçant un rôle d'expertise-conseil, notamment sur l'acquisition et sur le maintien de l'intégrité physique de l'équipement lors du nettoyage et de la désinfection
- S'assurer que tout est mis en œuvre dans leurs secteurs d'activité respectifs pour l'application et le respect de la présente politique
- S'assurer, avant le début du processus d'achat de matériel (incluant les endoscopes), que les directives de retraitement du fabricant pourront être respectées en tenant compte de l'équipement de retraitement disponible

11.5 DIRECTION LOGISTIQUE

- Prendre connaissance de la politique et les procédures qui en découlent et leurs modalités d'application
- Mettre à jour les procédures provenant de leurs secteurs d'activités en lien avec la présente politique

- S'assurer que tout est mis en œuvre dans leurs secteurs d'activité respectifs pour l'application et le respect de la présente politique
- Valider, lors du processus d'achat d'un équipement médical, que l'établissement dispose des locaux, des appareils et équipements requis pour l'entreposage, le nettoyage/désinfection, tel que recommandé par le fabricant
- S'assurer, avant le début du processus d'achat de matériel (incluant les endoscopes), que les directives de retraitement du fabricant pourront être respectées en tenant compte de l'équipement de retraitement disponible
- Obtenir des fabricants les instructions claires et précises sur l'utilisation et l'entretien des équipements médicaux, des dispositifs médicaux et du matériel utilisé dans le cadre des soins, des services et des activités de loisirs, de même que sur les modalités de formation s'y rattachant
- Rendre accessibles les directives du fabricant au personnel utilisateur, le cas échéant
- S'assurer d'être en mesure de respecter les directives de retraitement du fabricant avant d'effectuer l'achat des équipements médicaux et des dispositifs médicaux
- Informer les différents services et prendre les mesures appropriées lors d'écart afin que les dispositifs médicaux conservent leur intégrité et soient retraités de manière sécuritaire
- Compléter le rapport d'analyse pour le retraitement des dispositifs médicaux (RARDM) lors de déclaration d'événement indésirable en lien avec le processus de retraitement (gestionnaires des URDM)
- Effectuer la mise à jour des protocoles et procédures provenant de leurs secteurs d'activité selon les données probantes associées aux normes de l'URDM
- Consulter le service de PCI lors d'achat de matériel ne répondant pas aux critères de la politique ou lorsque certains dispositifs médicaux présentent des difficultés particulières de retraitement

11.6 DIRECTION DE LA QUALITÉ, ÉVALUATION, PERFORMANCE ET ÉTHIQUE (DQEPE)

- Promouvoir et coordonner les activités en gestion des risques relatives aux événements indésirables déclarés en lien avec la présente politique
- Réaliser des analyses en gestion des risques lors d'événements particuliers selon la politique de l'établissement en vigueur sur la déclaration et la gestion des événements survenant lors de la prestation de soins et de services
- Émettre des recommandations aux prestataires de soins et services selon les situations à risque de compromettre la qualité et la sécurité
- Soutenir les responsables de l'application de la présente politique dans la mise à jour des meilleures pratiques

11.7 DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES — SERVICE DE PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES (PGR)

- Prendre connaissance de la politique et les procédures qui en découlent et leurs modalités d'application
- Mettre à jour les procédures provenant de leurs secteurs d'activité

11.8 BUREAU DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT (PDGA) — SERVICE DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

- Réaliser l'évaluation du risque infectieux lors de situations particulières
- Soutenir les directions dans l'application et le respect de la politique et les procédures qui en découlent
- Soutenir les gestionnaires et émettre des directives PCI dans les situations infectieuses à risque
- Exercer un rôle d'expert-conseil et émettre les recommandations appropriées pour tous processus ambigus pouvant avoir un impact sur l'incidence des infections nosocomiales
- Collaborer à la mise à jour des protocoles et procédures provenant de leurs secteurs d'activité selon les données probantes associées aux normes de l'URDM

12. RÉFÉRENCES

- Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé. (2015, avril). *Le retraitement du matériel médical à usage unique : mise à jour 2025, Analyse de l'environnement*. Récupéré sur L'agence des médicaments du Canada : https://www.cadth.ca/sites/default/files/pdf/ES0292_SuMD_Reprocessing_fr.pdf
- Agence de la santé publique du Canada. (2010). *Lignes directrice pour la prévention et le contrôle des infections transmises par les appareils souples d'endoscopie digestive et de broncoscopie*. Récupéré sur Agence de la santé publique du Canada : <https://www.phac-aspc.gc.ca/nois-sinp/guide/endo/pdf/endo-fra.pdf>
- Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS). (2009). *La réutilisation du matériel médical à usage unique*. Récupéré sur INESSS : https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/AETMIS/Rapports/Sterilisation/ETMIS2009_Vol5_No2.pdf
- Agrément Canada. (2023). Gouvernance, leadership, santé publique et normes transversales. Dans *Manuel d'évaluation Qmentum Québec* (p. 31). Qmentum Québec.
- Anglian Community Enterprise (ACE) infection prevention and control team. (2017). *Infection prevention and control guidelines: single-use and single-patient use medical devices*.
- Association canadienne de normalisation. (2023). *Retraitement des dispositifs médicaux au Canada dans tous les milieux de soins*. CSA Group.
- Centre intégré universitaire en santé et services. (2018, septembre 25). *Politique relative à la gestion intégrée des risques*. Récupéré sur Zone CIUSSS : https://zone-ciussr.r03.rtss.qc.ca/cd/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/cd/Documents%20publics/Type%20de%20document%20-%20Politiques/PO-38_gestion-integre-des-risques.pdf&action=default&DefaultItemOpen=1
- Comité consultatif provincial des maladies infectieuses (CCPMI). (2013, mai). *Pratiques exemplaires pour le nettoyage, la désinfection et la stérilisation du matériel médical dans tous les lieux de soins*. 3e édition. Récupéré sur Santé publique Ontario : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/b/2013/bp-cleaning-disinfection-sterilization-hcs.pdf?la=fr>
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2014). *Retraitement des dispositifs endoscopiques flexibles*. INSPQ.
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2014). *Retraitement des dispositifs médicaux critiques — Guide pratique*. INSPQ.
- Ministère de la justice du Canada. (2024, mai 14). *Règlements sur les instruments médicaux*. Récupéré sur Gouvernement du Canada : <https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/SOR-98-282.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2006, MAI). *Lignes directrices en hygiène et salubrité : analyse et concertation*. Récupéré sur MSSS : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2006/06-602-01.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2012). *Principes généraux d'aménagement en prévention et en contrôle des infections nosocomiales*. Récupéré sur MSSS : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000498/>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2017). *La prévention et le contrôle des infections nosocomiales : Cadre de référence à l'intention des établissements de santé et de services sociaux du Québec*. MSSS.
- Ministère du Travail, de l'emploi et de la Solidarité sociale. (2019, juin 1). *Lois sur les services de santé et services sociaux*. Récupéré sur Légis Québec : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-4.2>

- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). *Approches en gestion intégrée des risques et en prévention et contrôle des infections*. Récupéré sur MSSS : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-863-05W.pdf>
- Rutala, W. W. (2008). *Guideline for Disinfection and Sterilization in Healthcare Facilities*. Récupéré sur Centers for Disease Control and Prevention: <https://www.cdc.gov/infectioncontrol/pdf/guidelines/disinfection-guidelines.pdf>
- Rutala, W. W. (2013). *Disinfection and sterilization: An Overview*. Récupéré sur American Journal of Infection Control : [https://www.ajicjournal.org/article/S0196-6553\(13\)00002-3/pdf](https://www.ajicjournal.org/article/S0196-6553(13)00002-3/pdf)
- Table régionale en prévention des infections nosocomiales (TRPIN) de la Capitale-Nationale. (2012). *Guide de prévention et de contrôle des infections : pratiques de base et précautions additionnelles*.
- The Medicines and Healthcare products Regulatory Agency (MHRA). (2018). *Single use medical devices: implications and consequences of reuse*.

13. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par le comité de direction.

14. ANNEXES

ANNEXE 1 : Critères à respecter pour les locaux d'entreposage

Critères à respecter pour les locaux d'entreposage			
Fournitures médicales		Conforme	Non-Conforme
<input type="checkbox"/>	Identifier le local		
<input type="checkbox"/>	Limitier l'accès au personnel autorisé		
<input type="checkbox"/>	Interdire l'accès aux animaux		
<input type="checkbox"/>	Interdire la consommation de nourriture		
<input type="checkbox"/>	Placer un distributeur de solution hydroalcoolique (SHA) adjacent à la porte d'entrée		
<input type="checkbox"/>	S'assurer du respect de l'hygiène des mains en entrant dans le local		
<input type="checkbox"/>	Privilégier l'utilisation d'accessoire, de porte et d'autres équipements sans contact manuel		
<input type="checkbox"/>	Garder les portes et les fenêtres des locaux d'entreposage fermées en tout temps		
<input type="checkbox"/>	Maintenir la température ambiante entre 18° C et 23° C		
<input type="checkbox"/>	Maintenir l'humidité relative entre 30 % et 60 %		
<input type="checkbox"/>	Prévoir des surfaces lisses ou des matériaux non poreux nécessitant peu de joints et selon leur résistance aux produits corrosifs		
<input type="checkbox"/>	S'assurer que les surfaces (ex. : planchers, murs, comptoirs, chariots) soient en bon état et accessibles pour un entretien régulier		
<input type="checkbox"/>	Privilégier que les tablettes du haut et du bas soient non grillagées : <ul style="list-style-type: none"> • Si les étagères sont grillagées : les tablettes doivent être à 25 cm (10" po) du plancher, à 45 cm (18" po) du plafond et à 5 cm (2" po) des murs extérieurs • Entreposer, au besoin, du matériel propre et stérile sur le dessus des armoires dans des contenants propres et fermés, non poreux et résistants aux produits de nettoyage et désinfection 		
<input type="checkbox"/>	Éviter l'écrasement ou l'endommagement du matériel en ayant des aires d'entreposage suffisamment vastes		
<input type="checkbox"/>	Éviter d'exposer le matériel propre et stérile à l'air provenant directement d'un système de chauffage, de ventilation ou de conditionnement d'air d'une installation d'entreposage et de systèmes portatifs		
<input type="checkbox"/>	Éviter d'entreposer le matériel sur le plancher, sur les appuis de fenêtres, sous les éviers ou dans les couloirs		
<input type="checkbox"/>	Entreposer les produits liquides en dessous du matériel sec		
<input type="checkbox"/>	Sortir le matériel des boîtes d'expédition à l'extérieur du local et placer le matériel immédiatement dans le local		
<input type="checkbox"/>	Éviter l'utilisation des boîtes d'expédition pour l'entreposage		

Critères à respecter pour les locaux d'entreposage			
Fournitures médicales		Conforme	Non-Conforme
<input type="checkbox"/>	Entreposer le matériel dans des contenants étanches et lavables lorsque l'emballage d'origine ne peut être utilisé		
<input type="checkbox"/>	Assurer une rotation du matériel et s'assurer de la date de péremption		
<input type="checkbox"/>	Inspecter l'état de l'emballage de tout matériel propre et stérile		
<input type="checkbox"/>	Éviter de retourner du matériel dans le local après que celui-ci en soit sorti		
<input type="checkbox"/>	Éviter la contamination de l'environnement		
<input type="checkbox"/>	Protéger le matériel propre et stérile de : <ul style="list-style-type: none"> • L'humidité, par exemple la tuyauterie qui peut être une source d'égouttement d'eau • La contamination lors de travaux de démolition, de rénovation ou de construction 		
Utilité propre		Conforme	Non-Conforme
<input type="checkbox"/>	Identifier le local		
<input type="checkbox"/>	Limiter l'accès au personnel autorisé		
<input type="checkbox"/>	Interdire l'accès aux animaux		
<input type="checkbox"/>	Interdire la consommation de nourriture		
<input type="checkbox"/>	Placer un distributeur de solution hydroalcoolique (SHA) adjacent à la porte d'entrée		
<input type="checkbox"/>	S'assurer du respect de l'hygiène des mains en entrant dans le local		
<input type="checkbox"/>	Garder les portes et les fenêtres des locaux d'entreposage fermées en tout temps		
<input type="checkbox"/>	Privilégier l'utilisation d'accessoires, de portes et d'autres équipements sans contact manuel		
<input type="checkbox"/>	Prévoir des surfaces lisses ou des matériaux non poreux nécessitant peu de joints et selon leur résistance aux produits corrosifs		
<input type="checkbox"/>	Protéger le matériel de : <ul style="list-style-type: none"> • L'humidité, par exemple la tuyauterie qui peut être une source d'égouttement d'eau • La contamination lors de travaux de démolition, de rénovation ou de construction 		
<input type="checkbox"/>	Éviter l'écrasement ou l'endommagement du matériel en ayant des aires d'entreposage suffisamment vastes		
<input type="checkbox"/>	Éviter d'entreposer le matériel sur le plancher, sur les appuis de fenêtres, sous les éviers ou dans les couloirs		
<input type="checkbox"/>	Entreposer uniquement du matériel et équipement propre		
<input type="checkbox"/>	Entreposer les produits liquides en dessous du matériel sec		
<input type="checkbox"/>	Éviter la contamination de l'environnement		

Critères à respecter pour les locaux d'entreposage			
Utilité souillée		Conforme	Non-Conforme
<input type="checkbox"/>	Identifier le local		
<input type="checkbox"/>	Limiter l'accès au personnel autorisé		
<input type="checkbox"/>	Interdire l'accès aux animaux		
<input type="checkbox"/>	Interdire la consommation de nourriture		
<input type="checkbox"/>	Placer un distributeur de solution hydroalcoolique (SHA) adjacent à la porte d'entrée et à la sortie		
<input type="checkbox"/>	S'assurer du respect de l'hygiène des mains en entrant et en sortant dans le local		
<input type="checkbox"/>	Privilégier l'utilisation d'accessoires, de portes et d'autres équipements sans contact manuel		
<input type="checkbox"/>	Garder les portes et les fenêtres des locaux d'entreposage fermées en tout temps		
<input type="checkbox"/>	Prévoir des surfaces lisses ou des matériaux non poreux nécessitant peu de joints et selon leur résistance aux produits corrosifs		
<input type="checkbox"/>	Rendre accessible l'équipement de protection individuel (EPI)		
<input type="checkbox"/>	Entreposer uniquement du matériel et équipement souillé		
<input type="checkbox"/>	Éviter la contamination de l'environnement		